Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212901771-20260504-2026DCM050-DE

Commune de Plouarzel
Ti ker Plouarzhel
Département du Finistère
Penn ar Bed

Date de convocation : 24/04/2026
Date d'affichage : 24/04/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 27
Votants : 27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six
le quatre mai
à vingt heure trente minutes

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur André TALARMIN, Maire.

Présents : M. Talarmin, Mme Conq, M. Bourles, Mme Evain, M. Batany, Mme Chentil, M. Cloitre, Mme Hoarau, M. Provotal, M. Roudaut, M. Jezequel, Mme Lannuzel, Mme Jestin, M. Leguet, M. Petton ; Mme Bouvier, Mme Kerdranvat, M. Jestin, Mme Deroo, M. Berthou, M. Quemeneur, Mme Dulchain, M. Le Bris, Mme Viala, Mme Drezen, M. Le Coz, Mme Bescond

Absents représentés : -

Absents : -

Secrétaire : M. Philippe Batany

2026DCM050	**SIGNATURE D'UN AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT QUADRIPARTITE – ANIMATION 10-12 ANS PASSA'GE**

Exposé :

Dans le cadre d'une politique locale de développement et de diversification des services proposés soutenue par le conseil départemental, la CAF et la MSA au niveau départemental, la collectivité a souhaité soutenir le projet de l'association Familles rurales Plouarzel qui s'inscrit en complémentarité de l'offre existant déjà sur le territoire.
Ce service associatif Familles Rurales s'organise et s'ajuste aux besoins dans la proximité autour de parents usagers de la structure impliqués dans son fonctionnement et d'une équipe de professionnels qualifiés en charge de l'accueil et de l'encadrement des jeunes de 9 à 12 ans durant les vacances scolaires.
La contribution financière de la commune est également précisée dans la convention. La contribution à verser à Familles Rurales Plouarzel est de 5 689€ pour l'année 2026.

Délibération :
Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré de :

- se déclarer favorable à la mise en œuvre de l'avenant à la convention annexée à la présente délibération et conclue pour une durée de 1 ans du 01/01/2026 au 31/12/2026 ;
- donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ce document.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré à Plouarzel les mêmes jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme du Registre des Délibérations.

Le Maire,
André TALARMIN.

Certifié exécutoire	La présente délibération peut fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212901771-20260504-2026DCM050-DE

	compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.